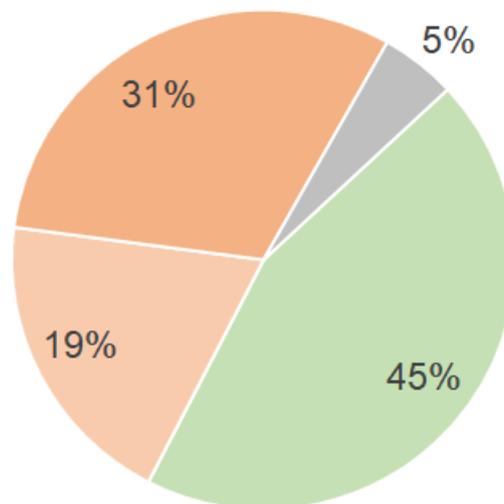


L'AFCDP vous présente la 15e édition de son Baromètre trimestriel

Avec son Observatoire trimestriel, l'AFCDP souhaite estimer l'évolution de la conformité des organisations, et évaluer la perception des DPO sur des sujets techniques et d'actualité.

« L'AFCDP étant au plus proche des préoccupations quotidiennes des DPO, l'association propose avec ce Baromètre de prendre un peu de recul sur 3 questions clés par trimestre : le sentiment de l'évolution de la conformité des organisations, une question technique et une question d'actualité. Nous avons choisi pour ces deux dernières de revenir sur des sujets déjà abordés avec nos membres par le passé. Avec 321 répondants, nous sommes heureux de partager à nouveau ces résultats et d'en étudier l'évolution. », commente Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP.

Avez-vous confiance dans la protection des données privées au sein de vos organisations ?



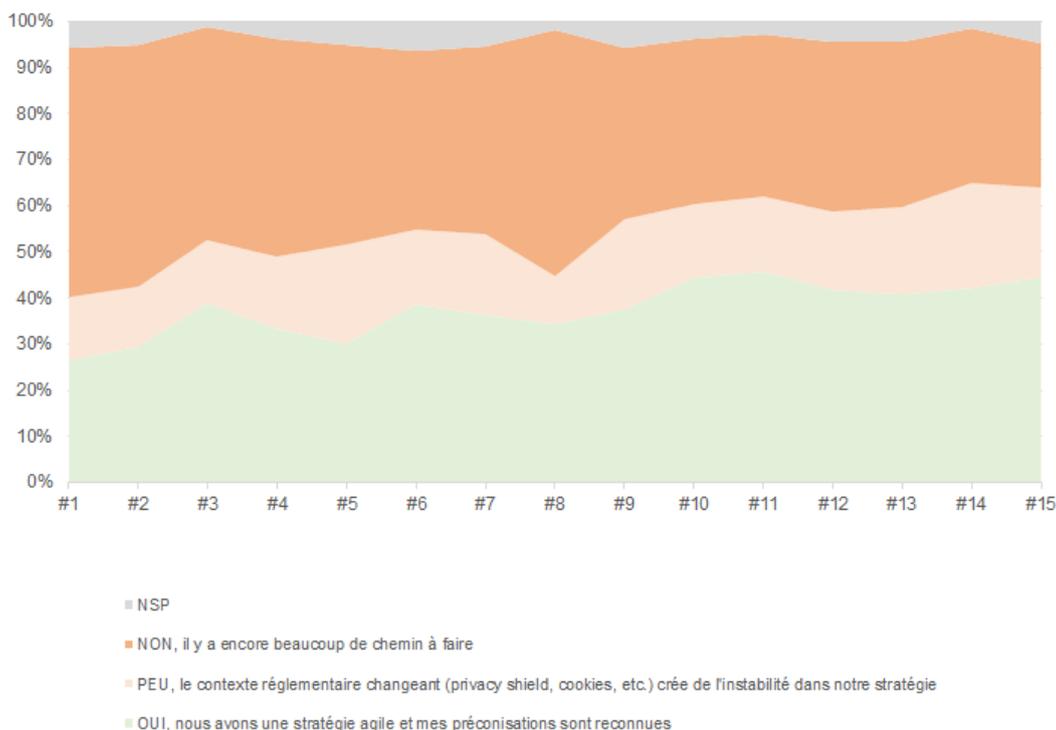
- OUI, nous avons une stratégie agile et mes préconisations sont reconnues
- PEU, le contexte réglementaire changeant crée de l'instabilité dans notre stratégie
- NON, il y a encore beaucoup de chemin à faire
- NSP

45 % des répondants se disent confiants dans la stratégie de leur organisation (vs 42% en janvier 2025), preuve d'une progression avérée en termes de conformité. Mais **la moitié des organisations est encore en difficulté ou en questionnement** face à la stratégie de protection des données personnelles de leur organisation, avec 19% des répondants (vs 23% en janvier) impactés par l'instabilité réglementaire, et 31% qui jugent leur organisation pas encore fiable sur ce terrain.

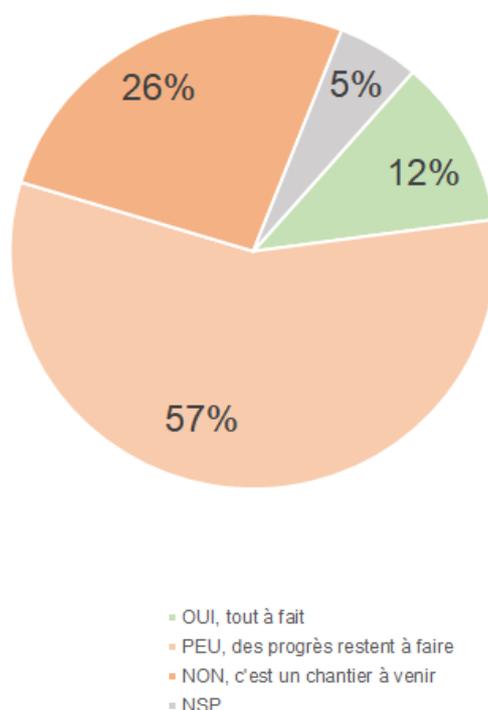
« Notons que les résultats de notre Baromètre trimestriel au fil des différentes éditions semblent tendre vers l'équilibre entre professionnels confiants et ceux qui expriment toujours des difficultés ou des incertitudes. » analyse Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP.

« Preuve d'une certaine maturité du RGPD, et peut-être d'une prise de conscience plus générale de l'opinion,

ces résultats peuvent et doivent orienter les actions prioritaires au sein des organisations que ce soit en matière d'accompagnement stratégique, de veille réglementaire, de formation ou de renforcement des moyens techniques, afin de répondre aux attentes et aux obligations croissantes, notamment au niveau européen, en matière de protection des données. » commente Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP.



Selon vous, la gestion des archives et documents au sein de votre organisation est-elle conforme au RGPD ?



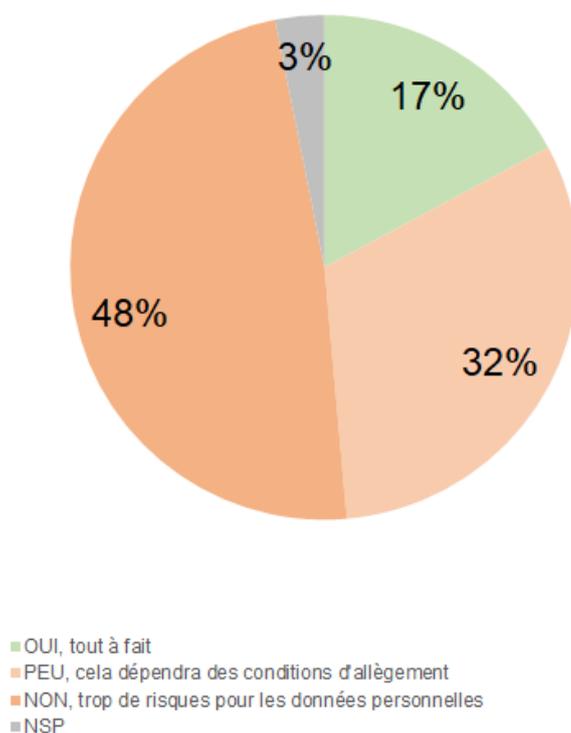
En amont de la Journée Internationale des Archives, le 9 juin prochain, l'AFCDP trouvait intéressant de sonder les DPO sur la gestion des archives et des documents au sein de leur organisation. Ainsi, 83 % des répondants reconnaissent une **non-conformité totale (26%) ou partielle (57%)** à la réglementation RGPD en matière d'archives et de documents.

Seulement 12 % se disent pleinement conformes, ce qui semble très faible pour une réglementation en

vigueur depuis 2018.

« Le nombre important d'organisations en chantier (26 %) suggère un retard préoccupant dans la mise en conformité. Mais qui s'explique aussi par la priorité mise en œuvre autour des traitements de données dans les stratégies de mise en conformité, les enjeux croissant de cybersécurité ces dernières années, et l'anticipation des réglementations à venir, qui semblent avoir mis au second plan la gestion des archives au sein des organisations. » suggère Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP.

Êtes-vous favorable au projet d'allègement du RGPD qu'envisage la Commission Européenne (en particulier, la suppression de la tenue du registre pour les entreprises de moins de 500 salariés) ?



La majorité des répondants (48%) s'opposent à ce projet qui présente trop de risques en matière de protection des données personnelles selon eux, témoignant d'une forte préoccupation concernant la sécurité et la conformité au RGPD. S'y joint une part significative des participants (32%) qui reste ouverte à la proposition, mais sous conditions : une certaine flexibilité pourrait être acceptable, à condition que des mesures précises et claires soient mises en place. Une minorité (17%) soutient pleinement le projet, probablement en raison de la réduction de la charge administrative que cela représenterait pour les petites entreprises.

« 80% des personnes interrogées (en combinant les réponses "NON" et "PEU") émettent des réserves sur cette piste de réforme. Cela démontre que, si une réforme du RGPD est envisagée, elle devra être accompagnée de garanties solides pour obtenir un consensus. », avertit Paul-Olivier Gibert.

Les porte-paroles de l'AFCDP se tiennent à votre disposition pour commenter ces résultats

Méthodologie

Dans le cadre de son Baromètre trimestriel, l'AFCDP a mené une enquête en ligne auprès de ses 6500 membres entre le 10 avril et le 9 mai 2025, via le réseau social privé de l'association (144 répondants) et sa page LinkedIn (177 répondants).

À propos de l'AFCDP - www.afcdp.net

L'AFCDP, créée dès 2004, regroupe plus de 6 500 professionnels de la conformité au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés – dont les Délégués à la Protection des Données (DPD ou DPO, pour *Data Protection Officer*).

Si l'AFCDP est l'association représentative des DPD, elle rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des DPD désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à

caractère personnel. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : DPD, délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, qualitiens, archivistes et Record Manager, déontologues, consultants, universitaires et étudiants.

Contact Presse : Maëlle Garrido, NASKAS RP, Relations Presse, 06 12 70 77 30, maelle@naskas-rp.com